



Quoi faire pour cours minerve???

Par **virginie33**, le **03/01/2011** à **13:35**

Bonjour, rnje suis inscrite chez cours minerve depuis presque 1 an et je n'ai plu les moyen de payer les 65euros par mois et en + je n'ai plu la tête a sa il s'avère qu'on c rendu compte que mon fils de 4 ans perd la vue d'un oeil suite a une forte myopie. Je me suis mise en contact avec cours minerve en août pour leur en parler et il mon dit que mon droit de rétractation été passer de a peine 15 jours que s'été trop tard et que je ne pouvais pas arrêter. J'ai dons clôturer mon compte afin de ne plu être prélever et ils arrête pas d 'essayer de m'appeler. Je ne sais plu quoi faire. qu'est ce que je risque? je voudrai éviter le tribunal.....